

# maintenant !

## ■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 12 décembre 2016

Séance du 24 novembre 2016

## 25 Quartier du Moulin - Remembrement foncier - Déclassement d'emprises publiques sises rue Jean-Baptiste Carpeaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

## ■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

## ■ Maires-adjointes &amp; Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

## ■ Conseillères municipales &amp; conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

## ■ Conseillères municipales &amp; conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

Mme LEHNER

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

## ■ Conseillères municipales &amp; conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

## ■ Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de résidentialisation aux abords des tours d'habitations sises rue Jean-Baptiste Carpeaux, la SA HLM du département de l'Oise envisage l'acquisition d'emprises publiques situées aux abords de ces bâtiments.

Afin de permettre la cession de ces emprises qui n'ont plus vocation à rester dans le domaine public et devant permettre d'améliorer les abords des bâtiments, il convient de procéder au préalable à leur déclassement du domaine public communal.

Ces emprises de terrain d'une superficie d'environ 413 m<sup>2</sup> et 369 m<sup>2</sup> sises rue Jean-Baptiste Carpeaux sont identifiées en teinte jaune au plan de principe ci-annexé.

Ce projet n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurées par la voie Jean-Baptiste Carpeaux, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Aussi, il vous est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public communal les emprises de terrain identifiées au plan de principe ci-annexé.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3,  
Vu les plans ci-annexés,  
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 24 novembre 2016,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 39      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de désaffecter et de déclasser du domaine public communal les emprises de terrain sises rue Jean-Baptiste Carpeaux d'une contenance d'environ 413 m<sup>2</sup> et 369 m<sup>2</sup>, identifiées au plan de principe annexé à la présente délibération.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le document d'arpentage correspondant ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 DEC. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 16/12/16.  
et publication ou notification le 19/12/16  
affiché le 14/12/16  
CREIL, le 19/12/2016

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
Jacques VILMONT